

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 57 (1965)  
**Heft:** 6-7

**Artikel:** L'Organisation internationale du travail à Genève  
**Autor:** Morse, David-A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385366>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'Organisation internationale du travail à Genève

Par *David-A. Morse*, directeur général du BIT

Avec l'aimable autorisation de l'auteur et du directeur des Editions Générales S. A., nous reproduisons cette excellente présentation de l'ancienne et très efficiente Organisation internationale du travail, vouée au progrès social, sur la base de l'action tripartite des Etats membres, des associations d'employeurs et de travailleurs. Elle est extraite d'un somptueux ouvrage intitulé *Genève, Carrefour des Nations*, illustré de 110 planches hors texte, dont 104 en noir et 6 en couleurs. Un légitime hommage rendu à la fois à la vieille et fière cité de refuge et aux innombrables institutions internationales qu'elle accueille. *Réd.*

C'est dans la ville où est né l'auteur du *Contrat social* que l'Organisation internationale du travail s'est installée cent quarante ans après sa mort. On ne saurait voir là autre chose qu'une des multiples coïncidences de l'histoire. Il n'est cependant pas douteux que les idées lancées par Jean-Jacques Rousseau ont influencé ceux qui, au siècle dernier, ont entrevu les premiers la nécessité de la coopération internationale dans le domaine social.

En 1919, cette nécessité apparaissait évidente et, parallèlement à la Société des nations, un organisme était créé, « attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ». Très vite, la nouvelle institution, l'Organisation internationale du travail, rencontra les appuis que justifiaient et ses objectifs et l'œuvre qu'elle avait tout de suite entreprise. Elle survivait à la deuxième guerre mondiale et prenait tout naturellement sa place dans le nouveau système de coopération internationale mis sur pied les années suivantes dans le cadre des Nations Unies.

Le chemin parcouru depuis 1939 est déjà long et la tâche accomplit considérable. Les exigences de notre temps appellent l'OIT à s'engager sur une route autrement plus large. A notre époque où la coopération internationale dans le domaine social couvre pratiquement l'ensemble de la planète, elle réunit dans une préoccupation commune des hommes pourtant fort éloignés les uns des autres par la géographie et aussi par les intérêts et les idées qui les animent.

Au centre de la coopération sociale internationale, il y a Genève: point de rassemblement et de confrontation, laboratoire des idées, quartier général des opérations.

Genève, point de rassemblement. C'est en effet dans cette ville qu'a lieu chaque année cette grande rencontre de politique sociale qu'est la Conférence internationale du travail. Les participants viennent de la plupart des cent huit pays membres de l'OIT; ministres du Travail et autres délégués gouvernementaux, représentants des employeurs, représentants des travailleurs, accompagnés de leurs con-

seillers techniques. Le Conseil fédéral suisse s'est fait régulièrement représenter à la conférence, et à plusieurs reprises par son président.

Il faut s'arrêter un instant à la composition tripartite de l'OIT. La participation à toutes les discussions et à toutes les décisions des représentants des travailleurs et des employeurs à côté de ceux des gouvernements constitue la caractéristique essentielle de cette organisation. Sans conteste, elle donne aux débats de l'OIT une marque qui leur est propre; les oppositions qui se manifestent reflètent la diversité des réalités économiques et sociales de notre monde en même temps que des positions politiques. Que ce soit pour l'adoption d'un instrument international sur la durée du travail ou la formation professionnelle, que ce soit lors d'un vaste échange de vues sur les conséquences sociales de l'automation ou sur les relations entre employeurs et travailleurs, les positions sont souvent éloignées au départ. Il s'agit donc de négocier des solutions qui recueillent l'accord le plus large possible. Et cette diversité même des participants assure aux solutions finalement adoptées autorité et retentissement.

Ce n'est pas le lieu d'énumérer les instruments internationaux, conventions et recommandations, adoptés par la Conférence internationale du travail depuis 1919. Il y en a plus de deux cents qui couvrent la plupart des problèmes rencontrés par les travailleurs, par les chefs d'entreprise et par les administrations du travail et des affaires sociales, de la liberté syndicale à la protection de la maternité pour les femmes qui travaillent, de l'examen médical des gens de mer ou du logement des équipages aux conditions de travail dans les plantations, du travail forcé à la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes.

L'OIT propose des solutions, elle ne saurait les imposer.

Il n'en reste pas moins que les pays membres de l'OIT acceptent de se soumettre à une série d'obligations quant aux suites qu'ils doivent donner aux instruments internationaux adoptés par la conférence; ils admettent aussi que la collectivité internationale exerce un étroit contrôle quant à l'application de ces instruments. Il s'est ainsi créé, au long de ces quarante années, un réseau d'obligations internationales et un système de contrôle qui ne sont pas les moindres apports de l'OIT au progrès social, d'un côté, et à la coopération internationale, de l'autre.

Genève, laboratoire des idées. C'est à Genève en effet que se trouve le siège du Bureau international du travail, secrétariat de l'OIT. Mille deux cents fonctionnaires internationaux y sont occupés, qui proviennent de plus de quatre-vingts pays et parmi lesquels se trouvent des spécialistes tels que des médecins du travail, des actuaires de la sécurité sociale, des statisticiens, des économistes, des ingénieurs en productivité, des spécialistes en droit du travail et des experts de l'enseignement technique et professionnel.

L'une des tâches du personnel du BIT est de préparer les travaux

de la Conférence internationale du travail et de suivre l'application des décisions de celle-ci. Documentation, recherche, analyse, publications, occupent une place importante dans les programmes de travail. La bibliothèque du Bureau international du travail possède la documentation la plus complète du monde dans le domaine social et économique.

Le BIT prépare également les rencontres qui ont pour but de faire avancer la solution de problèmes du travail. Il s'agit des conférences régionales (Afrique, Amérique, Asie, Europe), des commissions intéressant diverses industries, réunions qui sont tripartites elles aussi, ainsi que des réunions d'experts sur des sujets tels que le travail des jeunes, la politique de l'emploi, le mouvement coopératif, les problèmes relatifs aux travailleurs intellectuels, les conditions de vie et de travail des aborigènes, etc. Dans tous les cas, ces rencontres ont pour objet de rassembler les expériences des différentes parties du monde, de les confronter et d'en tirer des conclusions communes à l'usage de tous ceux que ces problèmes du travail préoccupent.

Genève, quartier général des opérations. C'est à Genève que se réunit quatre fois par an le Conseil d'administration du BIT, dont les membres, représentants gouvernementaux, employeurs et travailleurs, sont désignés par la conférence. Le conseil est l'organe exécutif de l'OIT. C'est lui qui fixe l'ordre du jour et la composition des différentes réunions et qui décide des suites qu'il convient de donner à leurs conclusions. Il établit le budget de l'OIT. Rien de ce que fait l'organisation ne lui est étranger. Les activités pratiques entrent dans le cadre de la coopération technique internationale qui a donné depuis quelques années une nouvelle dimension à l'œuvre de l'OIT. Il s'agit de l'aide apportée par l'organisation aux pays en voie de développement qui font appel à sa collaboration. Cette aide s'est considérablement accrue, il y a une dizaine d'années, grâce au programme d'assistance technique des Nations Unies. Elle a pris une extension encore plus importante ces temps derniers avec le Fonds spécial des Nations Unies qui tend à élargir les opérations d'assistance technique et à en prolonger la durée.

Les méthodes employées sont connues: missions d'experts sur place pour aider à déterminer les besoins d'un pays dans un domaine donné, formation professionnelle par exemple, et envoi d'experts pour coopérer avec les nationaux soit dans la préparation de la législation, soit dans la création de l'administration nationale, soit dans l'institution de centres de formation, soit dans la formation même des instructeurs, etc. Quel que soit le champ de leurs activités, la tâche des experts et instructeurs du BIT qui se livrent à des activités pratiques a toujours un même but: collaborer avec les nationaux de façon que ceux-ci puissent, à la fin de la mission internationale, poursuivre seuls l'œuvre commencée. La fourniture de

matériel d'enseignement s'ajoute souvent à l'envoi des experts. L'autre méthode est le placement dans les entreprises ou administrations étrangères de personnes dont il est utile de compléter les connaissances techniques. Dans la pratique, ces deux méthodes se conjuguent souvent.

L'OIT joue ainsi un rôle important dans la création et le développement de la formation professionnelle, des petites industries, des coopératives, de la sécurité sociale, de l'inspection du travail, des services de l'emploi et de main-d'œuvre, de l'éducation ouvrière et d'institutions pour le perfectionnement des cadres dirigeants des entreprises et pour la productivité. Cette action s'exerce, comme les autres, dans de nombreux pays de toutes les régions du monde.

Le développement de ces activités a nécessité de la part du BIT un profond travail d'adaptation. Aussi proche qu'elle soit des réalités quotidiennes, son action traditionnelle ne l'avait pas préparée à résoudre, avec une pareille ampleur, les mille questions urgentes de caractère pratique qu'implique l'organisation d'une aide technique directe à des pays éloignés et dont chacun présente des caractéristiques différentes. Cet effort d'adaptation ne saurait être interrompu, car les pays en cours de développement font de plus en plus appel à la coopération internationale.

La tâche fixée à l'OIT dès sa création était d'améliorer les conditions de travail à travers le monde pour contribuer au maintien de la paix et d'établir à cet effet des règles constituant en même temps des codes de concurrence internationale loyale. Cette tâche, l'OIT la poursuit, mais elle a élargi son champ d'action. Pendant la deuxième guerre mondiale, une session de la Conférence internationale du travail, tenue à Philadelphie en 1944, a inclus dans son mandat les problèmes économiques qui influent sur les conditions de travail et d'existence. L'OIT s'est donc engagée dans une large action destinée à aider ses pays membres à obtenir une utilisation rationnelle de leurs ressources en main-d'œuvre, leur principale richesse. Elle n'en poursuit pas moins son objectif de justice sociale. Intervenant dans la production des biens, l'OIT ne perd pas de vue qu'il faut faire avancer d'un même pas progrès économique et progrès social. Son souci reste le même: l'homme.

A bien l'examiner, il apparaît que l'œuvre de coopération technique qu'accomplit l'OIT est essentiellement éducative. C'est en effet de l'éducation que font les experts du BIT en productivité ou en statistiques du travail, comme aussi les spécialistes du développement rural ou les instructeurs en mécanique automobile. Mais cette éducation de caractère technique ne suffit pas à assurer l'avenir des pays qui doivent faire face aux profondes modifications, aux tensions en tous sens qui accompagnent l'entrée dans l'ère moderne et le développement économique.

Pour ce qui est du domaine social, la création d'institutions solides

est nécessaire à une progression dans la stabilité. L'OIT englobe dans ce terme d'institutions non seulement les administrations du travail et des affaires sociales, mais aussi les organisations d'employeurs, les syndicats de travailleurs et les organismes de négociations entre patrons et ouvriers et de collaboration de ces deux parties avec les autorités publiques. D'où la nécessité de former des hommes qui constitueront les dirigeants et les cadres de ces institutions. Cette formation, selon la tradition de l'OIT, ne saurait se faire que contradictoirement, c'est-à-dire par le contact d'éléments provenant de tous les milieux intéressés et de toutes les régions du monde. Il ne s'agit pas pour l'OIT d'imposer des exemples, mais de mettre les élites des pays neufs en contact avec ces exemples et de leur permettre de choisir eux-mêmes la voie qui correspond le mieux au génie propre et aux réalités de leurs pays. L'Institut international d'études sociales, fondé récemment par l'OIT et au fonctionnement duquel participent les autorités du canton et de l'Université de Genève, ainsi que le directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales, fournit le cadre de cette formation.

Si l'OIT s'efforce de favoriser l'instauration et la consolidation d'institutions stables, c'est qu'elle reste décidée à faire en sorte que l'évolution économique et sociale s'accomplisse dans la liberté. Parmi les normes internationales qu'elle a adoptées au cours de ces récentes années, il en est plusieurs qui sont significatives à cet égard. Elles portent sur la liberté syndicale, les négociations collectives, le travail forcé, la discrimination en matière d'emploi.

Si, on l'a vu, la notion de coopération internationale s'est singulièrement étendue depuis 1919, l'objectif reste le même: une liberté plus grande et un bien-être accru.

Avons-nous, au cours de ce tour d'horizon, quitté Genève? A aucun moment. Car c'est, nous l'avons dit, à Genève que s'élabore l'œuvre internationale et de Genève qu'est dirigée son exécution. Il nous faut donc toujours revenir à cette ville.

En juin 1920, alors que la Société des nations hésitait encore à s'établir à Genève, Albert Thomas, premier directeur du BIT, décidait d'y installer ses bureaux. Une ère de collaboration confiante allait s'instituer entre les autorités fédérales, cantonales et municipales et le BIT. En 1926, le bâtiment actuel du BIT, sur le bord du lac, était inauguré. Il a été agrandi à plusieurs reprises et doit l'être encore pour faire face aux activités nouvelles que requiert l'extension de la coopération sociale internationale. Tout au long de l'année, le BIT accueille des visiteurs du monde entier venus participer à cette œuvre et dont beaucoup voient Genève pour la première fois. Eblouis par la beauté du site et de tout ce que des générations d'hommes y ont ajouté, impressionnés aussi, pour la plupart d'entre eux, par la prospérité de la ville, ces visiteurs y voient une image de l'harmonie vers laquelle ils tendent tous.